Jeudi 27 juin 2024

Communiqué de presse

France Travail Ile-de-France et la CCI Paris Ile-de-France signent une convention de partenariat au service de toutes les entreprises

Alors que le dynamisme du marché du travail francilien se poursuit, Nadine Crinier, directrice régionale France Travail Ile-de-France et Dominique Restino, Président de la CCI Paris Ile de France ont signé ce jour une convention de partenariat destinée à accélérer la complémentarité de leurs actions à destination du tissu économique francilien.

Un dynamisme économique fort

Région Capitale, l'Ile-de-France représente 30 % du PIB. Sur le champ de l'emploi également, le territoire francilien se démarque avec quelque 490 000 projets de recrutements annoncés par les entreprises. Au premier trimestre 2024, ce sont 523 000 offres d'emploi qui ont été diffusées par la direction régionale de l'opérateur public. Une réalité économique forte renforcée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, mobilisatrice de 190 000 emplois.

L'entreprise au cœur de l'ADN de France Travail

Depuis le 1er janvier 2024, Pôle emploi est devenu France Travail dans la cadre de la loi Plein Emploi. Parmi les objectifs édictés, un changement de posture à destination de la cible entreprise. Il s'agit maintenant d'accompagner l'ensemble des entreprises qui ont des besoins de recrutement, singulièrement les TPE-PME, en allant au-devant de leurs besoins pour proposer des solutions adaptées. Pour ce faire, les 950 conseillers entreprises adoptent une stratégie d'aller vers. Leur mission : collecter les offres d'emploi des entreprises non clientes de services de France Travail autour d'un objectif « un emploi pour tous, un candidat pour chaque offre ».

Un partenariat en 3 axes

La convention signée ce jour sera articulée selon 3 axes :
- favoriser des réponses coordonnées aux besoins des entreprises dans les territoires
- développer les recrutements inclusifs par un accompagnement adapté des entreprises
- travailler au développement d'outils numériques communs

Des enjeux forts portés au plus près des territoires par le réseau des CCI départementales composé d'élus et d'experts ainsi que par les directions territoriales, les agences France Travail et les conseillers entreprises.

« La signature de cette convention résulte d'une collaboration efficace ayant débuté il y a déjà plusieurs années entre la CCI Paris Ile-de-France et France Travail. Grâce à ce partenariat, nous souhaitons renforcer l'accompagnement que nous offrons aux entreprises franciliennes en les soutenant dans leur recherche de nouveaux talents. Le développement du tissu économique francilien et l'accompagnement aux entreprises, à tous les stades de leur développement représentent notre ADN et nous sommes fiers de cette coopération mise en place avec les équipes de Nadine Crinier. » Déclare Dominique Restino, président de la CCI Paris Ile-de- France.

« *Je me félicite de cette convention qui a l'ambition d'accompagner toutes nos entreprises et de rendre visibles toutes leurs offres d'emplois. Avec Dominique Restino, nous travaillons ensemble depuis longtemps et force est de constater que cela fonctionne ! A l'échelle des territoires, la mise en œuvre locale de feuilles de routes communes vient illustrer tout le bénéfice que nos usagers peuvent tirer d'une coopération renforcée. Il nous faut maintenant viser le passage à l'échelle et des résultats en termes de mise en relation entre l'offre et la demande. Nous sommes sur la bonne voie*. » Souligne Nadine Crimier.

En quelques chiffres, l'Ile-de-France c'est :

25 % des créations d'entreprise
30 % du PIB
23 % de l'emploi salarié
(source préfecture de region.gouv, mise à jour Mai 2022)